

Procès-verbal n° 11 de la réunion du Conseil d'Administration du 12 janvier 2015

Présents : Mmes I. Delrue, C. Porphyre, Mrs JP. Delchef (*Président*), M. Collard (*Trésorier général*), P. Flament, A. Geurten, J. Nivarlet, B. Scherpereel, JP Vanhaelen, L. Lopez (*Secrétaire général*).

Excusés : J. Ringlet (*raison médicale*) ; B. Bresmal (*raison familiale*)

La réunion, qui débute à 18 heures, se tient à Jambes

INTRODUCTION

Le président présente ses meilleurs vœux à tous les membres de l'AWBB en général et aux membres du conseil d'administration et à leurs proches en particulier. Il fait part de quelques petites considérations :

- *2014 : le bilan n'est certes pas mauvais et recèle un certain nombre de réussites que ce soit au niveau sportif ou administratif.*
- *2015 : à la lecture de certains procès-verbaux de certains organes fédéraux, il faut constater que l'année nouvelle n'a pas débuté de manière optimale. Il convient d'être attentif aux objectifs que nous devons atteindre. Le président demande une proactivité des membres du CDA et lance certaines pistes à ce sujet (contacts directs et pas uniquement des contacts par mail, fixation d'une échéance pour les décisions à prendre, rédaction de documents succincts pour l'ordre du jour du CDA....)*

Et ce afin d'être aussi performants qu'en 2014.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 08/12/2014

Le procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2014 publié dans la newsletter 565 du 19/12/2014 est approuvé sans remarques par les membres du Conseil d'administration. Toutefois il convient de préciser qu'au point 10.1.1, il y a lieu de lire :

1.1. Point 10.1.1 Evocation de la décision du conseil régional judiciaire

Suite à l'intervention du président de la commission législative et en réponse au courrier personnel d'un membre du conseil régional judiciaire, le conseil d'administration évoque la décision du conseil régional judiciaire et formule sa décision comme suit :

- *Attendu que la décision de faire jouer en un match de jeunes à bureaux fermés ne répond pas à l'objectif visé par l'article PC 49 qui est de priver de rentrées un club qui a causé des incidents qui ont été sanctionnés par un organe judiciaire ;*
- *Attendu qu'une décision de faire jouer en un match de jeunes à bureaux fermés pose la question de la gestion du déplacement de l'équipe visiteuse ;*

- *Attendu qu'il n'est pas concevable que les parents qui ont assuré le déplacement d'une équipe de jeunes ne puissent assister à la rencontre disputée par leurs enfants d'autant plus que leur club n'a pas été concerné par les incidents ;*

Le conseil d'administration décide d'annuler la décision de faire jouer en un match de jeunes à bureaux fermés et charge le département championnat d'exécution de la décision.

Par ailleurs, le conseil d'administration estime qu'il est nécessaire de modifier l'article PC49. JP Van Haelen se charge de rédiger une proposition de modification statutaire.

2. Suivi des décisions du CDA

2.1. Suivi des décisions des dernières réunions du CDA

Les membres du CDA ont pris connaissance des courriers expédiés par le secrétaire général

3. Gestion et suivi des décisions des organes de l'AWBB

3.1. Commentaires sur les PV des organes provinciaux

- Namur : Publicité dans les journaux des décisions du CJP
- LGE : Dossier Wanze
- BBW : Modalités pour désigner champions régionaux jeunes
PC 53 Electronique – sur le site

4. Informatisation

4.1. Etat de la situation au niveau AWBB

- AWBB : Administratif -Tout est en ordre – le passage à la version 8 d'Odoo a eu lieu ce matin.
Un état des lieux sera remis à la prochaine réunion
- Sportif : calendrier & résultats : l'installation est prévue cette semaine
- Comptable (gestion des notes de frais) : Problème résolu au niveau de la tva – login et mot de passe à attribuer – déterminer les approbations
- Publication des décisions judiciaires : sont placées en priorité – paraîtront dès la version 8 installée.

4.2. Etat de la situation au niveau FRBB (résultats)

Le système fonctionne

5. Assemblée générale du 29 mars 2015

5.1. Avant-projet de l'ordre du jour

Les membres du conseil d'administration examinent le projet d'ordre du jour rédigé par le président, l'approuvent moyennant quelques adaptations et se répartissent les différentes tâches. L'ordre se présente comme suit :

1. Rapport du vérificateur régional et approbation
2. Approbation du bilan 2014 MC
3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et au Vérificateur régional
4. Approbation des taux de l'assurance régionale LL
5. Approbation des Conventions et nominations faites par le Conseil d'Administration LL +VL
6. Approbation des interprétations données par la Commission Législative
7. Interpellations et motion de confiance
8. Tableau d'éligibilité du Conseil d'Administration LL

9. Admission, démission et radiation de clubs et de membres
10. Mise à jour des Statuts de l'A.S.B.L. et du R.O.I.
 - 10.1. Propositions des modifications statutaires : JPD
 - 10.2. Indemnité de formation pour les équipes 3 & 3 pour la saison 2014-2015 JPD.
 - 10.3. Mandat donné à la commission législative pour procéder au toilettage des textes
11. Approbation du TTA
 - 11.1. Proposition de modification du TTA (document TTA)
 - 11.2. Proposition de neutralisation des montants de la licence collective pour toutes les équipes montant de division au terme de la saison 2014 – 2015 JPD
12. Compétition 2015 – 2016
 - 12.1. Calendrier AWBB 2015 – 2016 BB
 - 12.2. Catégories d'âge 2015 – 2016 BB
 - 12.3. Règlement de la Coupe AWBB Messieurs 2015 – 2016 BS
 - 12.4. Règlement de la Coupe AWBB Dames 2015 – 2016 BS
 - 12.5. Règlement de la Coupe AWBB 2015 – 2016 Jeunes BS
13. Nouvelles de la FRBB
 - 13.1. Approbation de la convention FRBB AWBB-VBL JPD
 - 13.2. Approbation de la convention AWBB-VBL JPD
 - 13.3. Roadbook pour les compétitions nationales PF + LL
 - 13.4. Règlement des licences LL+JPD
14. Divers.

5.2. Examen des propositions de modifications statutaires

5.2.1. Les membres procèdent à un dernier examen des propositions de modifications statutaires qui seront présentées à l'assemblée générale de mars 2015.

Sur la base du consensus obtenu, le président se charge de la finalisation de la rédaction des textes et de l'envoi à la commission législative et ce pour le 13 janvier 2014.

5.2.2. Statut des coaches.

JP Van Haelen commente le document qu'il a rédigé et qui reprend de manière plus lisible et cohérente les articles 29 à 40 sans qu'il y ait de modifications de fond.

Les membres du CDA approuvent les propositions présentées et le président se charge de l'envoi à la commission législative et ce pour le 13 janvier 2014.

6. Exercice des compétences administratives du CDA

6.1. Demande de dérogation UF Quaregnon

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une requête du club qui souhaite que deux de leurs joueuses de moins de 15 ans puissent évoluer en P1 Dames. A l'unanimité, les membres du conseil d'administration refusent la demande du club, étant donné qu'aucune de ces deux joueuses n'a le statut d'espoir sportif.

6.2. Indemnités de formation

A la demande d'un club, le texte de l'article PM12 est évoqué, et particulièrement l'indemnité forfaitaire pour une première affiliation.

Ce point est mis à l'étude et sera débattu lors d'une prochaine réunion

6.3. Points Secrétariat Général

Au vu de la nouvelle législation, les modifications des noms de famille est évoqué. Le système informatique permet l'adaptation, sur simple demande adressée au secrétariat général (preuve à l'appui).

Autre point, la déclaration d'accident publiée sur le site comporte 4 pages alors que seul le volet 'certificat médical' est à compléter et à renvoyer aux services d'Ethias. Le document publié n'a plus d'utilité. Il conviendrait de le supprimer et de renseigner les secrétaires de clubs sur la procédure à suivre en cas d'accident.

6.4. Jours fériés en 2015

Le secrétaire général propose la grille des jours fériés 2015 pour le personnel AWBB. La proposition est acceptée à l'unanimité.

7. Exercice des compétences judiciaires du CDA

7.1. Nominations Ad Hoc

Suite à la demande du Procureur régional, les membres du CDA approuvent, à l'unanimité, la désignation de

- Monsieur Jacques BUFFE (CJP Hainaut), membre ad Hoc, afin de siéger au Conseil Judiciaire régional du 17.12.2014 ;
- Monsieur Thierry LEPAIN (CJP BBW) ; membres ad Hoc, afin de siéger au conseil judiciaire régional du 17.12.2014

7.2. Demande d'évocation Faux-les-Tombes

Evocation - Le dossier est renvoyé vers le CJP – Le club n'a pas été entendu et le caractère contradictoire des débats contradictoires non respectés.

7.3. Evocation de la décision du CJP Liège (S04)

Le CDA est saisi d'une demande d'évocation de la décision du CJP Liège du 8 décembre 2015 (Dossier LG055-1415) par laquelle l'organe judiciaire décide de refaire jouer le match pour le motif qu'une joueuse, non inscrite sur la feuille de de match a été alignée.

Attendu que les interprétations officielles reprises au code jeu de la FIBA précisent à l'article 7¹ que dans cette hypothèse, la seule sanction est que ladite joueuse doit immédiatement quitter le terrain.

Attendu qu'il n'est nullement question de faire rejouer la rencontre ;

Le conseil d'administration décide d'annuler la décision du CJP Liège et de maintenir le score acquis.

1 L'équipe A présente la liste d'équipe au moment opportun. Les numéros de 2 joueurs ne sont pas les mêmes que ceux inscrits sur leur maillot ou le nom d'un joueur est oublié sur la feuille de marque. Ceci est découvert :

- (a) avant le commencement de la rencontre,
- (b) après le commencement de la rencontre.

Interprétation :

- (a) Le numéro incorrect doit être corrigé ou le nom du joueur doit être ajouté sur la feuille de marque sans aucune sanction.
 - (b) L'arbitre arrête le jeu au moment opportun afin de ne désavantager aucune équipe. Les numéros incorrects sont corrigés sans aucune sanction. Cependant, le nom du joueur ne peut pas être ajouté sur la feuille de marque.
-

8. Dossiers administratifs

8.1. Recherche d'un nouvel équipementier au niveau national

Le président fait écho d'une réunion qui a réuni les représentants des différentes instances gérant le basket en Belgique et un nouvel équipementier. Outre les capacités techniques de satisfaire les sportifs de haut niveau, l'équipementier affiche un cadre de valeurs innovant en matière sportive qui n'a pas laissé insensible les participants fédéraux à la réunion.

Après avoir entendu l'exposé du président, reçu les réponses aux questions posées, le conseil d'administration marque, à l'unanimité, son accord sur les principes d'une éventuelle collaboration.

9. Activités des départements

9.1. Département championnat

9.1.1. Modalités de désignation des champions régionaux jeunes

Le tirage au sort est effectué par les membres du conseil d'administration pour les séries où il y a plus de 2 équipes.

Tirage au sort pour cadets garçons :

1er match vainqueur série D contre vainqueur série C
2er match vainqueur série A contre vainqueur série B
Les vainqueurs se rencontrant pour être champion

Tirage au sort ordre des matchs minimales garçons :

1er match vainqueur série A contre vainqueur série C
2er match vainqueur série B contre vainqueur série A
3er match vainqueur série B contre vainqueur série C

Les dates seront fixées lors de la prochaine réunion

La question sera posée à la VBL de savoir s'il y aura un match en pupilles garçons

9.2. Département coupes

9.2.1. Organisation de la coupe des benjamins

Les membres du conseil d'administration, après discussion, confirment la proposition du département d'organiser la coupe des Benjamins.

La question d'organiser une compétition qui ne rencontre pas totalement les concepts du mini-basket est évoquée et motivé par le fait que l'événement se déroule après la compétition et peut servir de préparation pour la saison suivante aux benjamins qui passent pupilles.

9.2.2. Coupe AWBB

En plus des matchs de finales de coupe habituels, il est prévu d'organiser d'autres manifestations en parallèle : matches de 3 et 3, 4 contre 4 et 5 contre 5. Des concours de dunk et de shoot à trois points seront organisés, de même qu'un match de handi basket le dimanche.

10. Nouvelles de la FRBB

Le secrétaire général et le responsable AWBB du département compétitions FRBB relatent sommairement les 2 réunions compétition qui se sont déroulées à Gand (D1D & Boom D2 & D3 MM)

11. Calendrier

11.1. Bilan des présences des membres du conseil d'administration

12/12 Ministre fédérations sportives : I. Delrue, L. Lopez, JP Delchef
15 & 16/12 décentralisées Liège
16/12 Sart Tilman ADEPS : JP Van Haelen
28/12 Tournoi Kortrijk
27/12 Christmas basket : J. Nivarlet
4/1 match :UBF Quaregnon BC Mons : I. Delrue, B.Scherpereel

11.2. Programme des prochaines semaines

15/01 : Coupe d'Europe Belfius Namur
22/01 : Coupe d'Europe Braine Castors
Réunion Adeps
23/01 : la Hulpe ministre des Sports
3101 & 1/2 : demi-finales de coupe AWBB

12. Divers

- 12.1.** ID : formation 3&3 et 4c4 : proposition de vérification sur place pendant les championnats
- 12.2.** ID : article de presse « le mini basket n'a pas que des amis ». LE CDA décide d'inviter le journaliste pour lui présenter le projet
- 12.3.** CP : Matériel en prêt pour coupes provinciales
- 12.4.** CP : Un blessé match Gembloux – Mazy
- 12.5.** CP : Quid matériel & gadgets pour la saison – matériel Assesse inventaire appel aux clubs pour 4c4
- 12.6.** CP : Charte début de saison –
- 12.7.** PF : Fiches fiscales – à quoi devons-nous nous attendre ?
- 12.8.** PF : Coupe de Belgique Dames – endroit et date – contact à prendre avec les 4 clubs demi-finalistes
- 12.9.** JN : Un élève qui quitte le CRF – OK pour ne pas payer le minerval après le 31/2 et restitution du matériel
- 12.10.**LL : Quid du dossier d'appel dans l'affaire La Louvière/AWBB – département suit le dossier
- 12.11.**LL : Quid programme U21 suite ? Il est répondu qu'aucune rencontre n'est prévue en janvier
- 12.12.**MC : Dossier appel du club royal Ans. PA9. Le CDA attend la décision du conseil d'appel

La réunion se termine à 22 heures

Pour le Conseil d'Administration,



Jean-Pierre **DELCHF**
Président



Lucien **LOPEZ**
Secrétaire général

